

AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU/AUT/20/0311 du 22 octobre 2020 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable concernant la réalisation d'un forage de reconnaissance en vue d'un prélèvement d'eau souterraine aux fins d'abreuvement à Mecher au nom et pour compte de Monsieur Joé Mettendorff de Mecher.

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 16 novembre 2020

Le bourgmestre

(s) Emile EICHER